

Convention d'utilisation des bases de données géographiques IGN, BRGM, IFEN

La MSH a acquis les droits d'utilisation de bases de données IGN, BRGM, IFEN soit par achat grâce à des crédits recherche dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, soit par convention avec les organismes.

Ces conditions d'utilisation sont conformes aux conditions d'utilisation imposées par les licences des producteurs de bases de données.

1 - Les BDG doivent être utilisées à des fins d'enseignement et de recherche exclusivement.

– Sont donc à exclure tous types de contrats directement ou indirectement lucratifs ;
– dans le cas de travaux qui donnent lieu à une convention signée entre le laboratoire et une autre structure il est indispensable de s'assurer que le commanditaire détient les droits d'utilisation des données IGN

2 - Concernant l'utilisation de ces données pour l'enseignement, les enseignants doivent nous contacter pour définir des jeux-tests pour leurs cours.

3 - Pour l'utilisation de ces données pour des travaux de thèse, stage, mémoire, les étudiants doivent effectuer leur demande avec l'aval préalable de l'enseignant qui les encadre ; celui-ci sera garant de la bonne utilisation des données selon les règles définies dans cette convention.

4 - L'utilisation de ces données à des fins de recherche devra se faire uniquement dans les laboratoires associés à la MSH ou, au plateau technique du pôle géomatique et cartographie.

5 - L'utilisateur est autorisé à représenter les fichiers ou cartes établies à partir des fichiers fournis par l'IGN, pour une diffusion non commerciale, dans les limites suivantes (limites imposées par l'IGN) :

* Edition papier, pour un usage documentaire ou professionnel :

Jusqu'à 1000 exemplaires d'un même document de format inférieur ou égal à A5

Jusqu'à 200 exemplaires d'un même document de format supérieur à A5

* Edition électronique, pour un usage documentaire :

Pour une image de taille inférieure à 600 X 800 pixels

Au-delà de ces franchises, toute représentation est soumise à une autorisation complémentaire de l'IGN.

6- Un engagement écrit de non diffusion et garantissant la bonne utilisation des données devra être signé par tous les demandeurs et remis à la MSH / pôle géomatique et cartographie. Cet engagement aura le double objectif d'engager la responsabilité de l'utilisateur et d'assurer le suivi des utilisations.

7 - Mentions obligatoires devant figurer sur toutes les représentations graphiques ou électroniques des fichiers :

- Référence de la base de données (ex : BD Carto)

- Copyright (ex : © IGN – Paris – Année d'édition)

- Mention du licencié (Université de Bourgogne – Maison des Sciences de l'Homme)

- Mention : « Reproduction interdite »

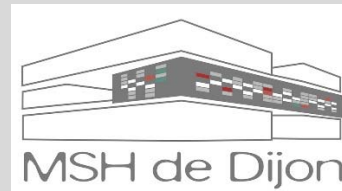
Exemple :

Scan 25®, BD Carto / © IGN – Paris – 2005

Corine Land Cover 1990 / © BRGM – Orléans - 2001

Université de Bourgogne - PGC / MSH

« Reproduction interdite »



Pôle Géomatique et
Cartographie
MSH de Dijon – USR 3516 –
CNRS /uB
Esplanade Erasme
BP 26611
21 066 Dijon
03 80 39 35 96
pgc.mshdijon@u-bourgogne.fr